

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° II - 355

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 170 de la commission des finances

à l'ARTICLE 44

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à rétablir la possibilité de cumul du dispositif Scellier avec le prêt locatif social.